AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0761
FR0004065605-FS0402

23 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MEDINCELL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mai 2023, la société par actions simplifiée Crédit Mutuel Innovation[1] (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mai 2023, le seuil de 5% du capital de la société MEDINCELL et détenir 1 420 533 actions MEDINCELL représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,47% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société MEDINCELL[3].

[1] Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 28 718 045 actions représentant 40 955 499 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société MEDINCELL du 12 mai 2023.